

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la convocation du 18 janvier 2023
le Conseil d'Administration s'est réuni le 23 janvier 2023
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal à Cherbourg-en-Cotentin
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

Présents :

Mme VARENNE, M. LEPOITTEVIN, Mme AMBROIS, Mme HERY, M. DUFILS, Mme GRUNEWALD,
Mme VILLETTE, M. LUCAS, M. GERMAIN, M. LEFEBVRE, Mme PETITET

Excusés :

M. ARRIVE, Mme COUSIN, Mme THEVENY

Absents donnant procuration :

Mme TAVARD (mandataire : Mme GRUNEWALD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme
AMBROIS), Mme THOMAS (mandataire : Mme PETITET)

Secrétaire de séance : Isabelle VATINEL

N° DEL_2023_005

Analyse des pratiques professionnelles pour les agents de la Direction Autonomie du Centre Communal d'Action de Cherbourg-en-Cotentin - Année 2023

Les groupes d'analyse de pratiques sont des sessions mensuelles de 3 heures permettant aux intervenants de terrain une prise de recul par rapport à leur métier. Cela leur permet notamment :

- de développer une posture réflexive de leurs actions,
- d'interpréter une situation professionnelle,
- d'analyser leurs réactions avec leurs pairs.

Ces formations sont proposées aux aides à domicile, aux agents des résidences autonomie gérées par le Centre Communal d'Action sociale (CCAS), ainsi qu'aux agents du dispositif Ti'Hameau. Les sessions sont animées par une psychologue du travail, et sont mises en œuvre chaque année.

Sur 2022, les 3 groupes d'analyse de pratiques ont réuni 18 agents.

Le coût de la prestation proposée par le GRETA de la Manche pour l'animation de trois groupes sur 9 mois est de 8 910 €, soit un coût 110 € par heure de formation.

Au regard de l'intérêt pour les agents de pouvoir continuer à participer à ces groupes d'analyse des pratiques, il est aujourd'hui proposé de conclure une nouvelle convention avec le GRETA afin de pouvoir commencer au plus tôt les séances sur l'année 2023.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- d'approuver les termes de la convention entre le Conseil départemental de la Manche et le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin relative au financement des groupes d'analyse des pratiques au sein de la Direction autonomie du C.C.A.S. ,
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer la dite convention ;
- de confier l'animation de ces groupes d'analyse des pratiques au GRETA de la Manche, à raison

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

de formation sur l'année

ID: 050-200056885-20230126-DEL_2023_005-DE



de 3 heures de formation mensuelle pour chaque groupe, soit 81 heures de formation sur l'année pour un coût maximum de 8 910 euros sur 2023, et d'autoriser M. [Nom] à signer tout document se rattachant à cette prestation.

**Pour le Président et par délégation,
La Directrice du C.C.A.S.,**

Isabelle VATINEL

PJ : 1